



# INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU COMPARTIMENT GROUPAMA EPARGNE RESPONSABLE MONETAIRE DU FCPE GROUPAMA EPARGNE RESPONSABLE

Paris, le 23 mai 2019

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de parts du compartiment GROUPAMA EPARGNE RESPONSABLE MONETAIRE, (990000084289, 990000114329) du FCPE GROUPAMA EPARGNE RESPONSABLE, nous vous informons que la société de gestion Groupama Asset Management a décidé de changer la dénomination de ce compartiment en **GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE** à compter du 27 mai 2019.

Les documents règlementaires seront modifiés en conséquence.

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau document d'information clé pour l'investisseur (DICI), qui sera disponible sur le site Internet de Groupama Epargne Salariale : <https://www.groupama-es.fr> à compter du **27 mai 2019**.

Le règlement et le DICI vous seront adressés sur simple demande écrite auprès de Groupama Epargne Salariale.